

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 1-2019

du lundi 4 mars 2019

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 57

Excusées : 15

Retard : -

Absents : 2

Démissions : -

Future admission : -

Total : 74

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

- 2. Procès-verbaux des séances des 12 novembre et 10 décembre 2018.**
- 3. Correspondance**
- 4. Communications du bureau**
- 5. Communications municipales**
- 6. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes**
- 7. Assermentation(s)**
- 8. Election(s) complémentaire(s)**

9. Préavis N° 1-2019 du Bureau du Conseil communal au Conseil communal concernant la modification des montants des indemnités du Conseil communal à partir du 1^{er} janvier 2019

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis du Bureau du Conseil communal N° 1-2019,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de fixer le montant des indemnités du Conseil communal tel que défini à l'Annexe 1 du présent préavis (tableau des indemnités du Conseil communal à partir du 1^{er} janvier 2019) ;
2. d'arrêter l'entrée en vigueur rétroactive desdites indemnités au 1^{er} janvier 2019 ;
3. de prévoir le renouvellement tacite de ces indemnités d'une législature à l'autre, sauf décision nouvelle du Conseil communal.

VOTE : les conclusions du préavis du Bureau du Conseil communal no 01-2019 sont acceptées par 38 voix pour, 14 voix contre, 4 abstentions.

10. Rapport municipal N°1-2018 présentant l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2017.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport municipal N° 1-2018,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de prendre acte du rapport municipal N° 1-2018 présentant l'état de traitement des motions et postulats déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2017 qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réponse définitive et dont le délai est échu au 31 décembre 2018 ;
2. de prolonger au 31 décembre 2019 le délai de réponse aux objets suivants :

- postulat PO 7-2008 de M. le Conseiller S. David « Pour un calendrier des mesures à envisager pour assainir les toutes conformément à l'OPB (Ordonnance sur la protection contre le bruit) et au Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit » ;
- postulat PO 1-2017 de la Commission des finances « Pour des émoluments qui couvrent mieux les charges induites aux prestations » ;
- postulat PO 3-2017 de M. le Conseiller D. Boulaz & consorts « Pour plus de célérité dans le traitement des demandes de naturalisation » ;

3. de prolonger au 31 décembre 2020 le délai de réponse aux objets suivants :

- postulat PO 8-2010 de MM. les ex-Conseillers communaux M. Mattia et J. Mrazek « Pour la promotion de la biodiversité en milieu urbain » ;
- postulat PO 2-2013 de M. l'ex-Conseiller communal M. Mattia & consorts « Pour une réflexion globale sur la qualité de l'éclairage au sein de la Commune » ;
- postulat PO 1-2014 de M. l'ex-Conseiller J. Mrazek & Consorts « Pour la sécurisation des piétons à Prilly » ;
- postulat PO 2-2017 de la Commission des finances « Pour l'étude d'un passage de l'ARASPE à l'ARASOL ».

VOTE : les conclusions du rapport municipal no 01-2018 sont acceptées à une large majorité, moins 1 abstention.

11. Préavis municipal N° 1-2019 sollicitant un crédit d'études (dont le montant sera communiqué par le biais du préavis lui-même) pour la participation de la Commune de Prilly au financement de l'entité SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois) et du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL).

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 1-2019,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 35'700.- aux études d'urbanisme suivantes :

- a) Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) CHF 15'800.-
Participation aux chantiers d'études

b) Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL)

CHF 19'900.-

2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 1 an à raison de CHF 35'700.- par le compte 420.3312 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 420.3905 ;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

VOTE : les conclusions du préavis municipal no 01-2019 sont acceptées par 49 voix pour, moins 6 abstentions.

12. Réponse municipale à l'interpellation de Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta «Projets d'agglomération transport et urbanisation, bilan et perspectives opérationnels pour Prilly !».

13. Motions, postulats, interpellations

14. Questions et divers

15. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 22h10